




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-484**

Séance publique du

12 février 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1184637-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - ÉGLISE DES MILLES ET CHAPELLE DU DOMAINE
DU GRAND SAINT JEAN - DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - ÉGLISE DES MILLES ET CHAPELLE DU
DOMAINE DU GRAND SAINT JEAN - DEMANDES DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite lancer un marché de conservation-restauration de trois œuvres d'art de ses églises ayant fait l'objet d'un constat d'état préalable à leur traitement de conservation-restauration.

Il s'agit de peintures anciennes, deux huiles sur toile tendue sur châssis de l'église des Milles d'une part ; une huile sur toile de la chapelle du Domaine du Grand Saint Jean à Aix-en-Provence d'autre part.

L'église Sainte Marie Madeleine des Milles a fait l'objet d'importants travaux de réfection intérieure en 2020, à l'occasion desquels les deux tableaux « le vœu de Louis XIII » et « la prédication d'un évêque », accrochés dans le chœur, ont été déposés et transportés au Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) pour être étudiés. Avant leur ré-accrochage, il est opportun de procéder à un traitement de conservation-restauration de ces œuvres.

Le tableau « le baptême du Christ », conservé dans la chapelle du Domaine du Grand Saint Jean à Aix-en-Provence, présente un mauvais état de conservation et de présentation nécessitant un traitement de conservation-restauration afin d'éviter une destruction irréversible de l'œuvre.

Ces trois œuvres sont identifiées comme suit :

1. Église Sainte Marie Madeleine – Les Milles

Sujet : Le voeu de Louis XIII

Auteur : Michel SERRE

Dimensions : 358 x 267 cm (dimensions châssis) – 9,55 m²

Datation : non détectée (XVII^e – XVIII^e siècle)

Cadre : bois sculpté et doré

Protection : œuvre classée au titre des Monuments Historiques en 1910

Estimation chiffrée (octobre 2020) pour la restauration de la peinture :
23 300 € HT – 27 960 € TTC

Sujet : La prédication d'un évêque

Auteur : Jean Baptiste DANIEL

Dimensions : 386 x 268,5 cm (dimensions châssis) 10,3 m²

Datation : non détectée (XVII^e – XVIII^e siècle)

Cadre : bois avec moulure simple dorée et peinte

Protection : œuvre inscrite au titre des Monuments Historiques en 1997

Estimation chiffrée (octobre 2020) pour la restauration de la peinture :
28 410 € HT – 34 092 € TTC

2. Chapelle du Domaine du Grand Saint Jean – 4 855 Chemin du Grand Saint Jean – Aix-en-Provence

Sujet : Le baptême du Christ

Auteur : Anonyme

Dimensions : 277,5 x 176,7 cm environ 4,9 m²

Datation : XVIII^e siècle

Cadre : cadre doré simple

Protection : œuvre inscrite au titre des Monuments Historiques en 2018

Estimation chiffrée (janvier 2017) pour la restauration de la peinture :
25 425 € HT – 30 510 € TTC

Le coût estimatif de la restauration pour les trois cadres de ces peintures est de 55 000 € HT
soit 66 000 € TTC.

Le montant total pour la restauration de ces trois œuvres d'art (peinture et cadre) est estimé à
132 135 € HT soit 158 562 € TTC.

Nous pouvons solliciter le concours des partenaires institutionnels publics suivants :

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

La Ville se réserve par ailleurs la possibilité de faire appel à tout autre financement participatif.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours des partenaires institutionnels publics pour ces travaux de restauration,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2021-484 - RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - ÉGLISE DES MILLES ET CHAPELLE
DU DOMAINE DU GRAND SAINT JEAN - DEMANDES DE SUBVENTION -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

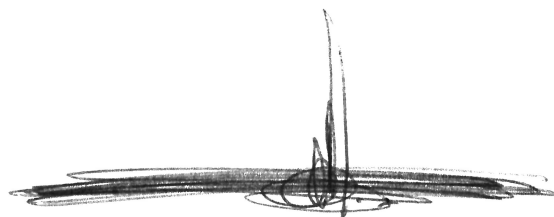
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine Janer', written over a horizontal line.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»